

## AUTRES FORMES DE RÉDUCTIONS D'IMPÔTS

Vous êtes peut-être éligible à des programmes de réduction ou d'exemption d'impôts. Les programmes offerts par la Ville de Philadelphie incluent :

### ***Le gel des taxes foncières pour les citoyens seniors à faibles revenus***

Les citoyens seniors à faibles revenus éligibles qui s'inscrivent avant fin octobre peuvent geler l'augmentation de leurs taxes foncières pour l'année suivante, ainsi que pour toutes les années futures, tant du point de vue du changement des évaluations que des taux d'imposition.

### ***Plans de versements échelonnés pour les citoyens à faibles revenus, seniors et autres***

Les personnes à faibles revenus et les citoyens seniors à faibles revenus éligibles qui s'inscrivent avant fin mars de l'année fiscale actuelle peuvent obtenir le fractionnement du paiement de leurs taxes foncières en huit mensualités pour la première année, et en 12 mensualités pour les années suivantes.

### ***Accord de paiement pour difficultés financières***

Les propriétaires-occupants ayant des problèmes pour assumer leurs taxes foncières et rencontrant d'autres problèmes financiers peuvent faire une demande d'accord pour difficultés financières, pouvant différer des accords de paiement standard par des paiements inférieurs sur une plus longue période.

Pour obtenir plus de renseignements (y compris sur l'inscription) à propos de ces programmes, veuillez appeler le 215-686-6442 ou consulter le site [www.phila.gov/revenue/realestatetax](http://www.phila.gov/revenue/realestatetax).

### ***Exemption relative à la propriété familiale***

L'exemption relative à la propriété familiale peut réduire le montant imposable évalué des propriétaires de maisons éligibles. La loi actuelle fixe l'exemption relative à la propriété familiale à 30 000 USD (mais ce montant est susceptible d'être modifié). La maison qui fait l'objet de l'inscription doit être la résidence principale des demandeurs. Nous continuerons à traiter les inscriptions reçues après le 15 novembre 2012, mais elles n'apparaîtront pas sur l'Avis de modification de l'évaluation foncière. Les personnes ne s'étant pas encore inscrites sont toujours éligibles. Un dossier doit être rempli avant le 31 juillet 2013. Pour l'exemption relative à la propriété familiale, appelez le 215-686-9200 ou consultez le site [www.phila.gov/opa](http://www.phila.gov/opa).

## PROGRAMMES SUPPLÉMENTAIRES

Outre les programmes proposés par la Ville, le Commonwealth de Pennsylvanie propose un certain nombre de programmes de réductions d'impôts.

### ***Programme de réduction de loyer/de taxes foncières***

Ce programme s'adresse aux résidents de Pennsylvanie âgés de 65 ans et plus, aux veuves et veufs âgés de 50 ans et plus et aux personnes handicapées âgées de 18 ans et plus. Le revenu limite annuel est de 35 000 USD pour les propriétaires et de 15 000 USD pour les locataires, et la moitié des allocations de sécurité sociale sont exclues. La réduction maximale standard est de 650 USD, mais les réductions supplémentaires octroyées aux propriétaires éligibles peuvent permettre aux réductions d'atteindre 975 USD.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour télécharger ou demander une inscription, veuillez consulter l'adresse suivante : [http://www.portal.state.pa.us/portal/server.pt/community/property\\_tax\\_rent\\_rebate/11410](http://www.portal.state.pa.us/portal/server.pt/community/property_tax_rent_rebate/11410).

### ***Exemptions fiscales pour les anciens combattants invalides***

Un ancien combattant dont l'invalidité est attribuable à 100 % au service pour la nation (ou son conjoint survivant) et qui démontre être dans le besoin d'un point de vue financier peut bénéficier d'une exonération de 100 % de l'impôt foncier. Les demandeurs ayant un revenu annuel d'au maximum 75 000 USD sont éligibles. Pour de plus amples renseignements, ou pour demander une inscription, veuillez contacter le directeur du Comité des anciens combattants du Comté de Philadelphie au 215-686-3256.

### **VOUS AVEZ D'AUTRES QUESTIONS ?**

Le bureau d'évaluation des biens immobiliers de la ville (OPA) sera ravi de vous fournir tous les détails et informations dont vous pourriez avoir besoin, et de répondre à toutes vos questions. Appelez simplement le 215-686-9200 ou consultez le site [www.phila.gov/opa](http://www.phila.gov/opa).



# C'EST UNE QUESTION D'ÉQUITÉ

L'INITIATIVE DE PRISE EN COMPTE DE LA VALEUR RÉELLE (AVI) : CE QUE CELA SIGNIFIE POUR VOUS ET POUR TOUS LES PROPRIÉTAIRES DE BIENS IMMOBILIERS DE PHILADELPHIE.



[www.phila.gov/opa](http://www.phila.gov/opa)  
215-686-9200

## UN SYSTÈME QUI DOIT ÊTRE CORRIGÉ

Notre système de taxes foncières est obsolète et l'initiative de prise en compte de la valeur réelle, en anglais Actual Value Initiative (AVI), va le corriger. L'initiative AVI nous offrira un système équitable, précis et compréhensible.

Aujourd'hui, à Philadelphie, les taxes foncières peuvent être difficiles à comprendre. Des voisins possédant des maisons quasiment identiques voient parfois la valeur de leurs biens évaluée de manière différente et payent des taxes foncières inégales. À l'inverse, certains propriétaires de maisons de taille et de vétusté différentes voient la valeur de leurs biens évaluée de manière identique et paient des taxes similaires. Dans les deux cas, le système actuel est injuste pour de nombreux habitants de Philadelphie.

L'initiative de prise en compte de la valeur réelle (AVI) y remédiera.

## QU'EST-CE QUE L'AVI ?

L'AVI est un programme de réévaluation de l'ensemble des biens immobiliers, maisons et bâtiments commerciaux, à Philadelphie. L'objectif est de s'assurer que toutes les valeurs sont évaluées de manière juste et en conformité avec la législation, les statuts et les standards du secteur de l'État. Le programme garantira que les biens immobiliers de même valeur soient évalués de manière équivalente.

## COMMENT EST-CE QUE ÇA FONCTIONNE ?

Pour déterminer une nouvelle valeur d'évaluation, le bureau d'évaluation des biens immobiliers de la ville, l'Office of Property Assessment (OPA), considère un certain nombre de facteurs, dont :

- La taille et l'âge du bien immobilier
- La situation et la vétusté du bien
- L'utilisation du bien (résidence principale ou local/bureau commercial)

Pour aider à fixer la valeur des biens résidentiels, l'OPA analyse les ventes récentes de biens immobiliers similaires, tout en prenant en compte toutes les différences entre les maisons récemment vendues et le bien immobilier évalué.

Pour les biens immobiliers commerciaux et les grandes propriétés multifamiliales, la valeur est déterminée par l'analyse des coûts de fonctionnement, des revenus générés, ou du coût du terrain et de la construction.

## QU'ATTENDRE DE CETTE INITIATIVE ?

Vous bénéficierez d'une nouvelle évaluation qui reflètera la valeur de votre bien immobilier.

L'AVI permettra par ailleurs un calcul simplifié des futurs avis d'imposition : multipliez simplement la valeur marchande certifiée par le taux d'imposition (nous avons supprimé les fractions).

Une fois les nouvelles évaluations terminées, les services administratifs de notre maire, M. Nutter, prévoient de vous proposer **une réduction des taxes foncières** significative pour 2014, permettant de produire les mêmes recettes en 2014 qu'en 2013.

**Attention : ne tentez pas d'utiliser le taux d'imposition de l'année dernière pour calculer votre avis d'imposition foncière de l'année prochaine. Si vous multipliez la nouvelle valeur 2014 de votre bien par votre taux d'imposition 2013, vos calculs seront faux, le résultat sera beaucoup trop élevé.**

## À PROPOS DE VOTRE NOUVELLE ÉVALUATION

Début 2013, un Avis de modification de l'évaluation foncière sera envoyé aux propriétaires de biens immobiliers de Philadelphie. Voici quelques questions que peut soulever cet avis :

## EST-CE UN AVIS D'IMPOSITION ?

Non. L'avis vous informe simplement de la valeur de marché évaluée de votre bien immobilier.

## QUE DOIS-JE RECHERCHER ?

L'avis vous éclairera sur :

- La valeur totale de votre bien immobilier
- Les valeurs distinctes du terrain et des améliorations (comme les bâtiments) qui lui sont apportées
- Si l'une quelconque de parties du bien est exemptée de taxes
- Les caractéristiques de votre bien que l'OPA a utilisé pour en déterminer la valeur
- Votre droit éventuel à l'exemption relative à la propriété familiale, si vous vous êtes inscrit avant le 15 novembre 2012. Vous pouvez toujours vous inscrire jusqu'au 31 juillet 2013, et si vous êtes jugé éligible, votre exemption relative à la propriété familiale sera appliquée sur votre avis d'imposition foncière 2014.

## QUE FAIRE SI JE VEUX FAIRE RÉVISER MON ÉVALUATION ?

Si vous jugez que la nouvelle valeur de votre bien est incorrecte, vous pouvez en premier lieu demander une révision informelle par l'OPA.

Si vous n'êtes pas satisfait du résultat de cette révision, vous pouvez déposer une demande d'appel formelle auprès du Comité de révision des impôts. Vous pouvez demander une révision ou déposer une demande d'appel formelle si vous êtes en mesure de prouver au moins un des trois facteurs suivants :

- Les caractéristiques de votre bien immobilier ayant un impact sur sa valeur sont significativement incorrectes.
- La valeur de marché estimée de votre maison est trop élevée ou trop basse.
- La valeur de marché estimée de votre bien immobilier est correcte, mais inéquitable.

**Votre capacité de paiement ne peut pas être considérée comme une raison valable pour faire appel de votre avis d'évaluation.**

## PUIS-JE FAIRE APPEL À UN PLUS HAUT NIVEAU ?

Si vous n'êtes pas satisfait du résultat de votre appel auprès du Comité de révision des impôts, vous pouvez faire appel auprès de la Cour des plaidés communs.

